



Contractuel a 80%, travail supplementaire?

Par **lemon_old**, le **03/10/2007** à **09:55**

Je suis actuellement contractuel dans la fonction publique avec un contrat a 80%.
Je travaille dans d'autres établissements (prive et public) pour compléter mon salaire.
Mon contrat stipule que je ne peut travailler plus 35h par semaine.

Le problème c'est que je ne trouverai jamais un poste de seulement 7h/semaine, et donc je travaille plus (en moyenne 40h/semaine)

J'avais pose la question ici: <http://iq.lycos.fr/qa/show/73571/>

Donc, même dans la fonction publique ca marche? Que faire si mon employeur veut pas enlever la clause du contrat?

Est ce que ca peut être un motif de licenciement? Je veut juste être sur que je me retrouve pas a la porte pour ca, mais j'ai besoin de travailler. Et j'aimerais rester avec mon employeur actuelle qui dans l'avenir compte me proposer une titularisation et un contrat a 100% (dans quelle cas je j'arretterai le travail a cote)

Merci pour vos réponses.